COMMUNE DE MARTILLAC



PLAN LOCAL D'URBANISME

REVISION A MODALITES ALLEGEES N°2

Plan de zonage général – 1 / 7500

PLU approuvé par délibération du Conseil Municipal du :	18 février 2007
Modification n°1 du P.L.U. approuvée par délibération du Conseil Municipal du :20) décembre 2007
Modification n°2 du P.L.U. approuvée par délibération du Conseil Municipal du :	27 février 2014
Révision du PLU approuvée par délibération du Conseil Municipal du :	25 février 2019
Modification simplifiée n°1 du P.L.U. approuvée par délibération du Conseil Municipal du :	25 février 2021
Modification simplifiée n°2 du P.L.U. approuvée par délibération du Conseil Municipal du :	21 juin 2021
Révision à modalités allégées n°1 du P.L.U. approuvée par délibération du Conseil Municipal du	u :27 juin 2021
Révision à modalités allégées n°2 du P.L.U. approuvée par délibération du Conseil Municipal du	u :27 juin 2021





Zone UB
Zone UC
Zone UD
Zone UD

Zone UA

Zone UY

Zone 1AU
Zone 2AU

____ Zone A

Secteur At

Zone N

Espaces boisés classés

Emplacements réservés

Périmètre de mixité sociale :

40%

55 %

* Eléments paysagers

Changement de destination

Collecteur

Zone CS sp : Aqueduc de Budos (zone de protection sanitaire de 70m, construction sous conditions spéciales pour le fonctionnement de services publics articles L121.1 et R123.11-6 du code de l'urbanisme)

Limite communale

